




Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère) **SARL HELICOTAXIL** Tel : 0685703605
 Aéronef (type couleur immatriculation) **SA 315 B BLANC / VERT F-FBTA**
 Bénéficiaire (nom + téléphone) **GITE DE L'ECOLE / M FABRIZIO MASSONI / LAVIGNA/ BOUNOUS 0677372841/ BARIDON**

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux - équipements	Transport Passagers	
10 juillet	PARKING LES EYSSARDS	DORMILLOUSE VILLAGE	8	19	-	ALIMENTATION / MATERIEL DE CONSTRUCTION (SABLE)

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Autorisation accordée refusée
 N° 225/2020
 Suivi par : C. BOURGEOIS
 à Gap, le 2/07/2020
 Le Directeur,
Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

COPIE
 Directeur Briangonnais/Vallouise